

**AGIR ENSEMBLE CONTRE LES
MÉGOTS DANS L'ESPACE
PUBLIC**

ALCOME

**Les Rencontres
Nationales de l'AVPU**

28 mai 2026



1 ALCOME, éco-organisme contre le jet de mégots

2 ESPACE SANS TABAC, évolution de la réglementation

PROGRAMME Sites pilotes ALCOME

4 VERSAILLES - Résultat des travaux du les CHR

5 SAINT-MAUR-DES-FOSSES – Partenariat avec les buralistes

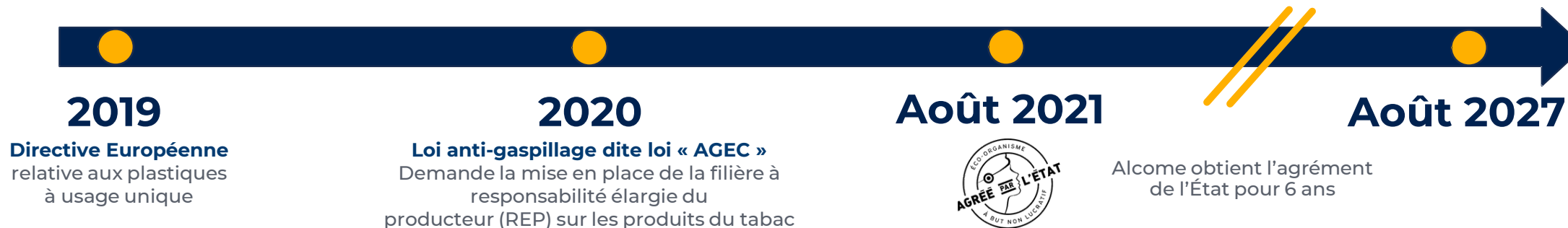


1

**ALCOME, éco-
organisme
contre le jet de
mégots**

Les origines d'ALCOME

REP des produits du tabac contre les jets de mégots



LES ENJEUX D'ALCOME



RÉDUIRE

de 40% la présence des mégots au sol sur les 6 années de l'agrément



SOUTENIR

financièrement les communes, collectivités et groupements de communes



SENSIBILISER

à l'impact lié aux mégots mal jetés sur l'espace public

La collecte séparée des mégots n'est pas obligatoire dans le cadre du contrat Alcome

Qu'est-ce que le jet de mégot ?

Le jet de mégot est reconnu comme un dépôt sauvage dans l'espace public, au même titre que d'autres déchets abandonnés.

Les mégots constituent la première source de déchets retrouvés dans l'espace public : ils représentent 1 déchet abandonné sur 2 (en nombre).



Il y a en moyenne en France **1,3 mégot abandonné** pour 10 mètres de voirie, et 4,5 en milieu urbain dense

Étude gisement Alcome, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF 2024



Dans les villes, **92% des Français** ont le sentiment que l'abandon de mégots est fréquent

Baromètre IFOP / Gestes Propres 2025

Un geste **NON CONSCIENT**



Depuis la loi Évin, fumer est devenu un acte contraint dans l'espace public mais **le geste de jeter le mégot reste largement automatisé.**

- C'est un geste ancien, profondément ancré dans les habitudes, difficile à changer sur le moment. On ne "décide" pas de jeter son mégot : on le fait sans y penser.



94% des fumeurs déclarent des pratiques vertueuses pour gérer leurs mégots



30% d'entre eux avouent avoir abandonné un mégot au cours de l'année



Agir : le rôle du **CONTEXTE**

Plus on est entouré de personnes qui ont un mauvais geste, plus on est susceptible de le reproduire.

- **Dès lors que ces incivilités deviennent visibles et socialement tolérées, elles ont tendance à se multiplier.**



86% des fumeurs ne jetteraient pas un déchet devant un agent de propreté

68% renonceraient en présence d'un proche

Baromètre IFOP / Gestes Propres 2025

Créer un environnement qui conduit à ne pas jeter : il faut arriver à encercler le geste du fumeur dans chaque situation de consommation



Éligibilité à la contractualisation

Compétence propreté

Signataire du contrat Alcome
=
Commune à compétence propreté



Commune

Compétence collective





Signataire du contrat Alcome
=
**EPCI à compétence collective et
délibération des communes membres**



EPCI

Soutien financier annuel

Le soutien financier total correspond au cumul des soutiens individuels

BARÈME (base INSEE)		
URBAIN DENSE : > 50 000 habitants		2,08 € / hab.
URBAIN : 5 000 à 50 000 habitants		1,08 € / hab.
RURAL : < 5 000 habitants		0,50 € / hab.
TOURISTIQUE : communes urbaines ou rurales avec au moins un de ces critères : <ul style="list-style-type: none">▪ plus de 1,5 lit touristique par habitant▪ plus de 50% de résidences secondaires▪ au moins 10 commerces pour 1000 habitants		1,58 € / hab.

**VERSEMENT
EN N+1
AU TITRE DE
L'ANNÉE N**

Outils de prévention

Cendriers de poche

Dotation annuelle de 50 cendriers de poche par tranche de 1000 habitants.



Acquisition de dispositifs de rue



Cendriers de rue

Quota* : 1/1000 habitants

Dispositifs associés aux corbeilles Quota* : 10/1000 hbts

2 options d'acquisition



Soutien financier



Mise à disposition

Supports de sensibilisation



L'accompagnement ALCOME

Méthodologiques

Retours
d'expérience

Une approche
technique

Les actions et sujets **ALCOME**

Les actions en cours

Actions Buralistes

1700 buralistes

22 communes UD

Les évènements

20 évènements couverts

Médiation / sensibilisation

Les sujets en cours et à venir

Programme R&D

Collecte

Recyclage

impact

environnemental

Portail SI

V2 à venir

Plus ludique

Plus accessible

Adapté aux EPCI

Niveau de salissure des HS

**Qualification par
typologie de CL**

140 à 250 CL

1200 à 1800 HS

Portfolio actions sensi/prévention

Actions exemplaires

Fiche technique de
mise en œuvre



2 ESPACES SANS TABAC, Evolution de la réglementation

Définition

Les **Espaces sans tabac** sont l'ensemble des lieux intérieurs et extérieurs défini par voie réglementaire et par arrêté municipal, de manière permanente ou temporaire, où la consommation de tabac est interdite.

Depuis 1991 : loi Evin & décret du 15/11/2006

Les lieux fermés et couverts qui accueillent du public, les lieux de travail, les moyens de transport, les établissements scolaires, les établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, les aires collectives de jeux

Depuis 2025 : décret du 24/06/2025 & arrêté du 21/07/2025

- Les parcs et jardins
- Les plages
- les zones d'attente des voyageurs
- les abords d'établissements scolaires, de formation ou d'hébergement des mineurs,
- Les abords de bibliothèques , équipements sportifs
- Les abords de zones pédiatriques

SYNTHESE

Type EST	Application des 10m autour des entrées	Temporalité de l'interdiction de fumer
Parcs et jardins	NON	Permanente
Plages bordant les eaux de baignade	NON	Saison balnéaire
Abribus	NON	Pendant les heures de service
Etablissements scolaires	OUI	Pendant les heures d'accueil des mineurs
Etablissements destinés à l'accueil, la formation ou l'hébergement de mineurs	OUI	Pendant les heures d'ouverture
Bibliothèques	OUI	Pendant les heures d'ouverture
Equipements sportifs	OUI	Pendant les heures d'ouverture
Etablissements de santé - uniquement sur les espaces pédiatriques	OUI	Pendant les heures d'ouverture

EXEMPLE d'établissement scolaire

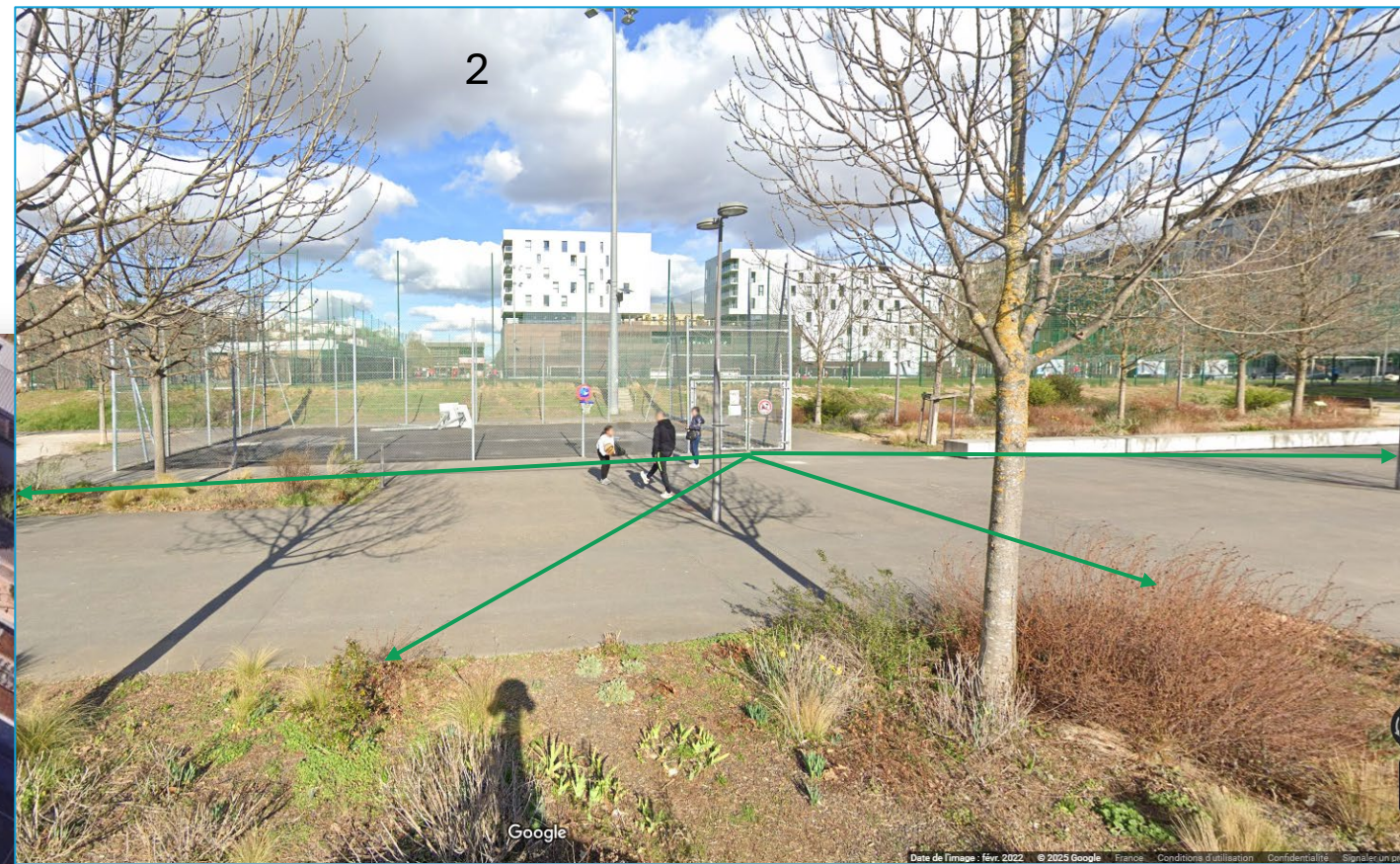
Légende

 Rayon 10mètres autour des entrées du site


 Périmètre du site



Exemple d'Equipements sportifs



Légende

 Rayon 10mètres autour de l'entrée du site

 Périmètre des sites

2 Terrain de Basket clos

Obligations réglementaires incombant aux collectivités locales depuis l'entrée en vigueur du décret 2025-582


Apposition d'une signalétique

Implantation à proximité des accès publics

Suppression des zones fumeurs dans les zones concernées



Les préconisations de Alcome sur le terrain

-  Retirer les dispositifs de rue existants des espaces sans tabac (cendriers et éteignoirs)
-  Replacer les dispositifs dans des lieux adaptés en proximité de ces espaces
-  Apposer la signalétique dédiée pour les Espaces Sans Tabac sur chaque nouveau lieu concerné
-  Informer les concitoyens via une communication de la commune sur la mise en place des nouveaux EST
-  Réaliser de la médiation quotidienne à l'aide des agents et de la police municipale



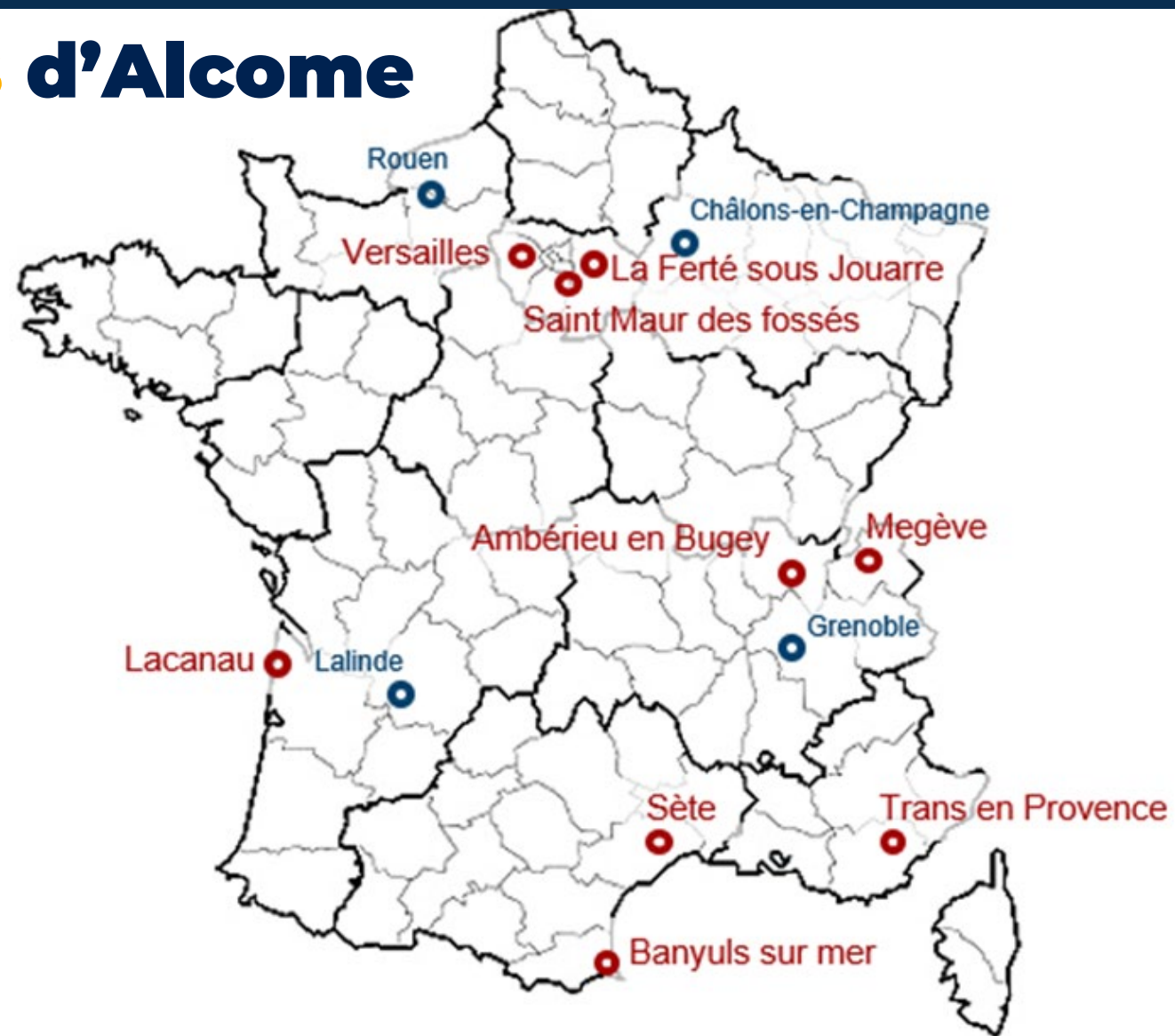
**Programme sites
Pilotes ALCOME**

Programme **sites pilotes** d'Alcome

Lancé en 2023, le programme ville pilote a pour objectif de **tester de nouvelles approches** pour sensibiliser au bon geste.

Sur ces deux années, **13 communes** se sont engagées à nos côtés.

Les résultats de leur travail a permis de réaliser **41 fiches retours d'expérience**. Disponibles sur votre espace Alcome dans la rubrique « docuthèque ».



Programme 2023-2024
Programme 2024-2025

Retour sur le programme Sites Pilotes 2024-2025

SITES VITRINES

Actions sur l'ensemble de la commune

Objectif :

Démontrer comment les actions à l'échelle de la commune permettent de réduire la présence de mégots au sol

Comptage des mégots au sol sur une sélection de hotspots pendant toute la durée du programme

4 communes engagées



SITES EXPERIMENTAUX

Actions à l'échelle de hotspots

Objectif :

Mettre en place des solutions techniques et de la communication pour résoudre une problématique spécifique

Comptage des mégots au sol sur les hotspots avant et après la mise en place des actions

5 communes engagées





ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

MERCI



Jonathan.decottignies@alcome.eco



07 89 03 79 76



alcome.eco